



UNIL / CHUV

PLAN DE PROTECTION

La sécurité et la santé du public et du personnel du musée figurent au premier plan des préoccupations du Musée de la main UNIL-CHUV. Un plan de protection pour la visite du musée est établi selon les recommandations émises par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les dispositions préconisées par l'Association des musées suisses (AMS). Il est régulièrement mis à jour pour s'adapter aux nouvelles informations.

1. Hygiène des mains

- Mise à disposition du matériel d'hygiène :
 - Les lavabos des toilettes sont équipés de savon, d'essuie-mains en papier jetable.
 - Du désinfectant est mis à disposition du public à l'accueil du musée et dans divers endroits stratégiques du musée.
- Comptoir d'accueil et boutique :
 - Les flyers, documents et exemplaires de consultation et tout objet pouvant être manipulé ont été retirés.
 - Les objets, livres et cartes postales mis en vente à la boutique sont présentés sous vitrine.
 - Un système de paiement par carte a été mis en place.
- Entrée du musée : les portes du musée sont ouvertes. En raison de la météo, la porte intermédiaire pourrait être fermée. Dans ce cas, du désinfectant sera mis à disposition du public avant son passage.
- Matériel « hands-on » : un stylet est proposé pour activer les boutons des vidéos et des audio, des gants et du désinfectant sont mis à disposition pour un dispositif interactif, des codes QR permettent de voir et d'écouter les documents multimédias sur son propre téléphone portable, des prises jack sont disponibles pour utiliser ses propres écouteurs.

2. Garder ses distances

- Zones de contact, de déplacement et d'attente :
 - Une distance de 1.50 mètres entre le public et le personnel d'accueil est assurée. L'accueil, la caisse et le comptoir du Café sont équipés de parois de protection.
 - Pour éviter des attroupements, un marquage au sol a été réalisé dans le hall d'entrée, devant le comptoir du Café, ainsi que devant les toilettes et dans les escaliers.
 - Le nombre de personnes dans le musée est limité à une personne par 10 m². Le musée peut accueillir 45 personnes au maximum simultanément, en plus du personnel. Un système de comptage est prévu à l'accueil du musée.
 - Le nombre maximal de personnes par salle est indiqué à l'entrée de chaque espace. L'exposition est un parcours à sens unique. Ces informations sont indiquées sur un plan disponible sur le site internet du musée (Pratique).
- Locaux, bureaux, ateliers, dépôts, archives, bibliothèques et salles de travail :
 - La distance de 1.50 mètres entre le personnel est maintenue. Les réunions internes ont lieu dans des locaux qui comptent 4 m² par personne avec une distance de 1.50 mètres

- Le télétravail est adopté, si jugé nécessaire. L'organisation des bureaux permet de respecter la distance de 1.50 mètres entre les personnes. Chacun-e dispose de sa propre table de travail et de son matériel. Un masque est utilisé si la distance ne peut pas être assurée.
- Les poignées de main et les bises sont interdites.

3. Nettoyage

- Le personnel de nettoyage est formé pour le nettoyage et la désinfection de l'exposition et des locaux du musée. Des gants, masque et tabliers sont mis à disposition de la collaboratrice. Des produits adéquats sont utilisés.
- Le programme de nettoyage a été intensifié.
- Un soin particulier est mis sur la désinfection des surfaces fréquemment touchées : modules d'exposition, tables, chaises, boutons d'ascenseur, poignées de portes, matériel de bureau, téléphones, claviers d'ordinateur, terminal de paiement, etc.
- L'aération des locaux est régulière et le renouvellement de l'air assuré.
- Les déchets sont éliminés de manière professionnelle.

4. Personnes vulnérables

- Le personnel à risque (plus de 65 ans ou vulnérable au sens de [l'ordonnance 2](#) sur les mesures pour lutter contre le COVID) ne travaille pas en présentiel.

5. Personnes atteintes du COVID-19 au travail

- Les personnes malades restent à leur domicile. Elles suivent les consignes de l'OFPS (auto-isolément).
- Les personnes atteintes de symptômes de COVID-19, même légers, prennent contact avec leur médecin pour se faire tester.

6. Situations de travail particulières

- Le port de gants chirurgicaux et de masques faciaux est recommandé dans des situations de rapprochements entre les collaborateur-trice-s.
- Le personnel est formé à l'utilisation des équipements de protection (gants et masques).

7. Information

- Le personnel est régulièrement informé :
 - De toutes les mesures prises par le musée afin qu'il les applique et les fasse appliquer par le public.
 - Des règles de protection de l'OFSP : se nettoyer les mains à l'eau et au savon ou au désinfectant (en particulier à l'arrivée au travail, entre des interactions avec le public et après les pauses), tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude, jeter les mouchoirs usagés.
- Le public du musée est informé :
 - À l'avance (sur internet) et sur place des mesures prises et des comportements attendus.
 - Si des espaces sont fermés et des dispositifs temporairement désactivés.
 - Que le personnel du musée est à disposition pour tout renseignement concernant la visite de l'exposition et le service au Café.
 - Que le personnel du musée est habilité à intervenir en cas de comportement risqué.

- Le matériel de communication de l'OFPS (à télécharger [ici](#)) est affiché dans des endroits stratégiques du musée.

8. Programme des musées

- À la date du 30 juin, les manifestations de plus de 300 personnes sont interdites.
- Les activités de médiation culturelle (atelier, visite guidée, anniversaire) sont suspendues jusqu'au 31 août 2020. Dès le 1^{er} septembre, les offres seront adaptées pour répondre aux critères du nombre de personnes dans un espace (10 m² par personne) et de distance sociale (1.50 mètres entre chaque personne).

Le plan de protection du Musée de la main UNIL-CHUV a été approuvé par la direction le 30 juin 2020 et entre en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2020.